

ADHESION DE LA VILLE AU RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE

Le présent rapport a pour objet de valider l'adhésion de la Ville au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES).

Le RTES réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire. Ce réseau rassemble plus de 140 collectivités : conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. Il agit pour :

- promouvoir les initiatives des territoires, à travers ses publications (newsletter, lettre trimestrielle...), son site Internet, l'organisation de rencontres (...);
- valoriser auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées ;
- favoriser le transfert des bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations (...);
- rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Le territoire de la Ville de Le Port est une terre propice au développement de l'Économie Sociale et Solidaire. De nombreux acteurs et de nombreuses initiatives se développent répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

L'adhésion de la Ville au RTES permettra de communiquer et valoriser en ce sens les actions menées et les acteurs impliqués, grâce au partage d'expériences et de connaissances avec les autres membres du réseau, à travers les journées organisées et les groupes de travail thématiques.

Le RTES est également une source d'information riche sur la thématique avec de nombreux ouvrages accessibles sur les collectivités et l'ESS.

Enfin, le RTES organise régulièrement des formations à destination des élus et des techniciens des collectivités membres.

Compte tenu de la strate à laquelle appartient la Ville (30 000 – 50 000 habitants), le montant prévisionnel de la cotisation annuelle s'élève à 420 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Le Port au Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire et le paiement des cotisations ;
- d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.